

L'an deux-mille-vingt-deux, le 31 mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la salle du conseil d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 12		
Présents : 7		
Votants : 10		
Votes	Pour : 10	Contre : 0
		Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Thierry SOYER, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHABAUTY, M. Alexandre CHASSAT.

Étaient excusés : Mme Emmanuelle FAUTREL-BÉAUR ; M. Vincent CERISIER, Mme Caroline DHYEVRE, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Sylviane TESSIER

Étaient absents :

Procurations : Mme Sylviane TESSIER donne procuration à Mme Gisèle THEUTTHOUNE ;

M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN ;

M. Vincent CERISIER donne procuration à M. Alexandre CHASSAT

Alexandre CHABAUTY a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Achat de mobilier pour le bureau du secrétariat – Demande de subventions ACTIV 3 et CCVG

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le devis de l'entreprise SELOMA AMÉNAGEMENT pour l'acquisition de mobilier pour le bureau du secrétariat d'un montant de 3 658,15 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Recettes	
SELOMA AMENAGEMENT	3 658,15 €	ACTIV 3	1 260,00 €
		CCVG	1 097,45 €
		Autofinancement	1 300,70 €
TOTAL HT	3 658,15 €	TOTAL	3 658,15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **CONFIRME** le choix du devis précité sous réserve de l'obtention des subventions.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention de 80 % au titre d'ACTIV 3 et 30 % au titre de la CCVG sur un montant total de 3 658,15 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis après obtention des subventions.

Fait à ANTIGNY, le 31 mars 2022

Le Maire,
Vincent LAUER



Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

mairie@antigny86.fr

AR PREFECTURE

086-21860062-20220331-31032022_17-DE
Regu le 08/04/2022